Conseil Municipal

Lundi 7 décembre 2020

Création de la voie douce route de Romorantin

Accord pour les avenants :

- Avenant pour la maîtrise d'œuvre : 6 228 €
- Avenant pour supplément de travaux (pavés, bordures...) 4 495.20 €

Eco-quartier:

Signature de la première étape de la charte afin d'obtenir le Label « Eco-Quartier »

Conseiller numérique : la commune de Cheverny va déposer un dossier de candidature pour le recrutement d'un conseiller numérique afin d'apporter une formation et une aide aux habitants qui le souhaitent en matière de numérique. Si la candidature de Cheverny est validée ce poste sera financé intégralement par une aide de l'Etat.

Opération 1000 chantiers : dans le cadre du plan de relance la commune souhaitent effectuer 3 chantiers qui seraient financés par le conseil départemental à hauteur de 50 % plafonné à 5 000 €. Il s'agit de :

- l'installation d'une rampe d'accès à l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite
- Le remplacement de la grille d'entrée de la salle de danse toujours pour l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Le démoussage et le remplacement de quelques tuiles sur les toits du kiosque et de la boulangerie

Pour un montant global de 8 225.60 € HT.

Subdélégation de signature : une subdélégation de signature est accordée à Thérèse Dazin en l'absence du 1^{er} adjoint ou de Madame Le Maire.

Gîtes communaux: la gérante des gîtes communaux demande l'exonération de loyer en raison de sa baisse d'activité due au confinement. Il est proposé qu'une exonération soit accordée à tous les commerçants locataires qui le solliciteront sur justificatif de perte de chiffre d'affaire. La décision est donc reportée au conseil municipal de janvier prochain

Affaires diverses:

- Dossier sécheresse : la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle sécheresse pour 2019. Mais un décret a été publié pour venir en aide aux ménages modestes et très modestes propriétaires occupants pour des travaux structuraux sur des maisons fissurées de plus de 10 ans dans la limite de 10 000 € pour les ménages modestes et 15 000 € pour les ménages très modestes sous conditions de ressources et fourniture de 2 devis.
- la cérémonie des vœux prévue le 16 janvier prochain est annulée en raison des mesures sanitaires dues à la covid-19.
- Un compte instagram est actif depuis une quinzaine de jours : « mairiedecheverny »
 On peut y trouver de jolies photos en lien avec la commune.
- Le calendrier des pompiers est distribué cette année dans les boîtes aux lettres, à charge pour les habitants qui le souhaitent de faire un don directement aux pompiers par courrier.
- Conseil des jeunes : un excellent travail de décoration de Noël a été réalisé sur la commune, félicitations à tous ces jeunes et aux encadrants.
- Le colis des aînés sera distribué entre le 10 et le 22 décembre en respectant le protocole sanitaire (port du masque et distanciation physique)

La parole est ensuite donnée au public : une personne intervient et demande des explications concernant la dernière séance de conseil municipal qui a été faite à huis clos et qui avait pour objet entre autres, l'achat des terrains au domaine de Cheverny.

En raison du contexte sanitaire la séance à huis clos s'est tenue dans le cadre légal. Concernant l'achat des terrains au Domaine de Cheverny, il est précisé que Monsieur De Vibraye n'a participé ni au débat ni au vote conformément à la déontologie et à la règlementation.
